



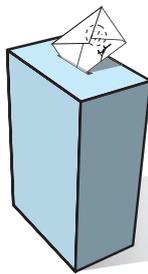
Honduras

Le cadre légal

Législation nationale

Systèmes et concepts	Organisations militaires
- Loi constitutive des Forces armées (Décret N° 39-2001 - 29/10/2001)	Code militaire (Décret N° 76 - 01/03/1906. Dernière réforme: Décret N° 47 - 22/01/1937) - Loi de prévision militaire (Décret N° 905 - 27/03/1980) - Loi du service militaire (Décret N° 98-85 - 22/08/1985) - Loi du personnel pour les membres des Forces armées (Décret N° 231-2005 - 11/10/2005)

Source: Élaboration propre sur la base de la législation mentionnée. Pour les dispositions constitutionnelles, voir chapitre 1



Militaires et participation politique

	Retraités	En activité
Possibilité de vote	Oui	Non
Présentation de candidatures	Oui	Oui ⁽¹⁾

(1) La Constitution mentionne la possibilité de candidature dans les cas qui ne sont pas interdits par la loi (Art. 37), mais précise qu'ils ne peuvent pas être députés (Art. 199) ou Président (Art. 240).

Source: Constitution.

Traités internationaux

Sur la sécurité hémisphérique

- Traité interaméricain d'assistance réciproque (TIAR):
Signature: 02/09/1947
Dépôt: 05/02/1948
- Traité américain de solutions pacifiques (pacte de Bogotá):
Signature: 30/04/1948
Dépôt: 07/02/1950
- Traité cadre de sécurité démocratique en Amérique centrale:
Signature: 15/12/1995
Dépôt: 18/12/1997

Sur l'armement

- Traité pour la proscription des armes nucléaires en Amérique latine et les Caraïbes (traité de Tlatelolco):
Signature: 14/02/1967
Dépôt: 23/09/1968
- Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires:
Signature: 01/07/1968
Dépôt: 16/05/1973
- Convention pour l'interdiction des armes chimiques:
Signature: 13/01/1993
Dépôt: 29/08/2005
- Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel:
Signature: 03/12/1997
Dépôt: 24/09/1998
- Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques ou à toxines et sur leur destruction:
Signature: 10/04/1972
Dépôt: 14/03/1979
- Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques:
Adhésion: 30/10/2003
- Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicite des armes à feu, munitions, explosifs et autres matériels connexes:
Signature: 14/11/1997
Dépôt: 23/11/2004
- Convention interaméricaine sur la transparence dans les acquisitions d'armes classiques:
Signature: 18/12/2001
Non ratifié
- Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE):
Signature: 25/09/1996
Dépôt: 30/10/2003

Sur les droits de l'homme et la justice

- Convention interaméricaine sur les droits de l'homme (pacte de San José de Costa Rica):
Signature: 22/11/1969
Dépôt: 08/09/1977
- Convention interaméricaine sur la disparition forcée des personnes:
Signature: 10/06/1994
Dépôt: 11/07/2005
- Convention interaméricaine pour prévenir et sanctionner la torture:
Signature: 11/03/1986
Non ratifié
- Protocole de la Convention sur les devoirs et droits des États dans les luttes civiles:
Signature: 18/12/1957
Dépôt: 14/10/1960
- Tribunal pénal international:
Signature: 07/10/1998
Dépôt: 01/07/2002
- Acceptation de la juridiction obligatoire de la Cour internationale de justice:
Dépôt: 06/06/1986

Sur le système hémisphérique

- Charte de l'Organisation des États américains:
Signature: 30/04/1948
Dépôt: 07/02/1950

Source: Élaboration propre basée sur des informations diffusées par les sites web du bureau du droit international de l'OEA et du bureau des affaires légales de l'ONU.

Le budget

Budget de l'État 2008

Monnaie locale	61.031.063.326
US\$	3.167.154.298
PIB 2008 (en US\$)	13.779.000.000

Budget de la Défense 2008

Monnaie locale	3.329.046.306
US\$	172.757.982
% du PIB	1,25
% du budget de l'État	5,45

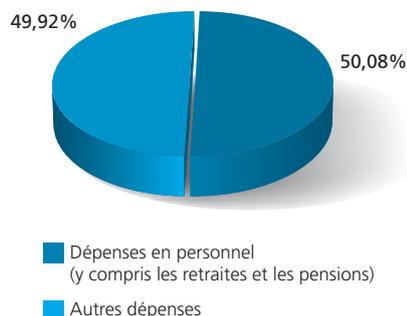
Budget de la Défense 2008 (en monnaie locale)

Institutions	Services personnels	Services non personnels	Matériel et fournitures	Autres*	TOTAL
Secrétariat de la Défense nationale					
Activités centrales	248.812.980	303.349.164	4.063.349	.71.267.800	327.493.293
Armée de terre	727.388.965	20.761.121	128.532.438	46.663.600	923.346.124
Force aérienne	183.960.610	6.894.522	40.914.235	1.439.800	233.209.167
Force navale	117.837.003	3.787.246	31.557.253	496.600	153.678.102
État-major conjoint	84.919.042	18.439.547	60.895.125	5.455.499	169.709.213
Institut de prévision militaire**	227.381.224	19.703.148	4.206.000	1.270.320.035	1.521.610.407
TOTAL	1.362.918.600	72.934.748	265.962.400	1.395.643.334	3.329.046.306

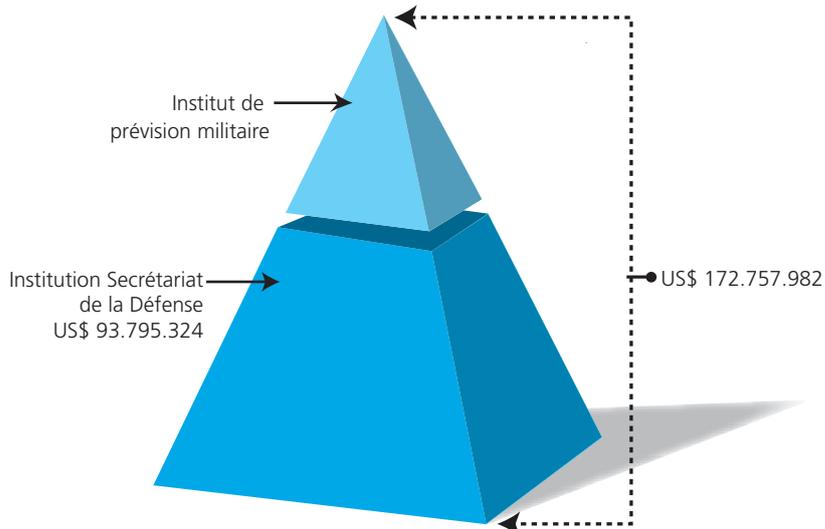
* Comprend biens capitalisables, transferts, actifs financiers, et services de la dette publique.

** Déduit de la catégorie "Autres", la contribution effectuée par le Secrétariat de la Défense à l'institut.

Distribution du budget de la Défense 2008



Composition du budget de la Défense 2008



Source: Élaboration propre sur la base du Décret-loi du budget des recettes et des dépenses de la République pour l'exercice fiscal 2008. On considère ici budget de l'État, ce que le Congrès a approuvé dans la loi citée ci-dessus.

PIB 2008: projection du Perspectives de l'économie mondiale, FMI. On a pris cette source à des fins comparatives. Chaque pays élabore le budget sur la base de leur propre estimation du PIB.

La valeur du dollar prise correspond au taux de change selon les Perspectives de l'économie mondiale, FMI. Le taux de change moyen à la vente, sur la base des données de la Banque centrale du Honduras, est de 19,03 Lempiras. Les chiffres sont fournis en monnaie nationale pour d'autres calculs éventuels.

Les expressions traduites en gras (tableau) identifient les différents extraits en rapport avec la défense qui peuvent se trouver sous la classification sectorielle ou institutionnelle dans la loi budgétaire.



Les définitions politiques

Concepts

Qu'- est-ce que la Défense?	Qu'- est-ce que la Sécurité?
<p>La défense est définie comme l'ensemble des actions et des capacités servant à garantir l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance du pays. La défense nationale s'oriente principalement à prévenir et à neutraliser les menaces extérieures qui mettent en danger les intérêts nationaux.</p> <p><i>(Libro de la Defensa Nacional, 2005)</i></p>	<p>La sécurité est un concept multidimensionnel qui englobe des aspects divers de la réalité nationale. Il s'agit d'une garantie pour le développement dans la mesure où il engendre des conditions appropriées pour l'investissement productif et la croissance de l'emploi. La sécurité est la responsabilité de l'État et elle génère de la responsabilité réciproque, de la participation et de l'appropriation publique à l'intérieur de la société dans la défense et le maintien de la sécurité commune.</p> <p><i>(Libro de la Defensa Nacional, 2005)</i></p>

Participation en opérations de paix

Missions dans lesquelles participent	Quantité d'effectifs militaires	
	OM	T
MINURSO (Sahara occidental)	12	—

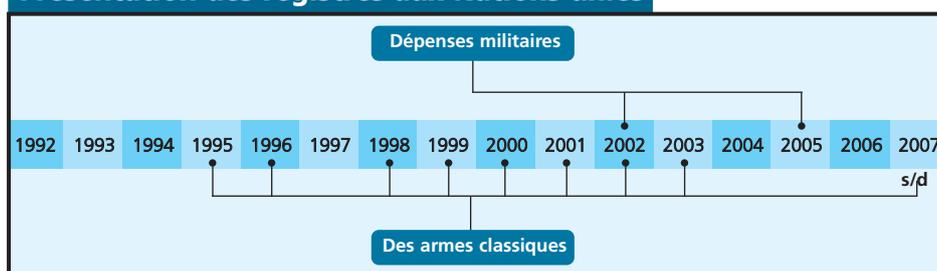
OM: Observateurs militaires - T: Troupe.

Source: Élaboration propre sur la base des documents du Département des opérations de la paix des Nations unies (<http://www.un.org/Depts/dpko/dpko/contributors/>). Données au 30 juin 2008.

■ Le Centre régional d'entraînement des opérations de maintien de la paix (CREOMPAZ), dont le siège est au Guatemala, a été créé le 8 juin 2005.



Présentation des registres aux Nations unies



Source: Élaboration propre sur la base des rapports déposés auprès du Registre des armes classiques et le Système des Nations unies pour l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires. La publication des données du Registre des armes classiques pour 2007, devrait arriver en août 2008.

■ Le Honduras fait un apport de 12 effectifs militaires aux missions pour le maintien de la paix des Nations unies, ce chiffre représente le 0,18% du total apporté par l'Amérique latine et le 0,01% sur l'apport mondial d'effectifs militaires destinés aux opérations pour le maintien de la paix.

■ Le Honduras a publié le *Libro de la Defensa Nacional* (Livre de la Défense nationale) en 2005.

Facultés constitutionnelles du Congrès

Par rapport à la guerre et à la paix

- Peut-il déclarer la guerre?: Oui
- Son autorisation pour déclarer la guerre, est-elle nécessaire?: Oui (1)
- Peut-il signer la paix?: Oui
- Son autorisation pour signer la paix, est-elle nécessaire?: Oui (1)
- Son autorisation pour l'entrée de troupes étrangères, est-elle nécessaire?: Oui
- Son autorisation pour la sortie de troupes nationales, est-elle nécessaire?: Oui

Par rapport au contrôle

- Pour la nomination des officiers supérieurs des Forces armées, son approbation est-elle nécessaire?: Oui
- Les officiers supérieurs des Forces armées, peuvent-ils être accusés par le Congrès?: Non
- Peut-il juger les fonctionnaires?: Oui
- Participe-t-il à l'élection des fonctionnaires des institutions de contrôle extérieur?: Oui
- Peut-il introduire des modifications au budget national?: Oui

États d'exception

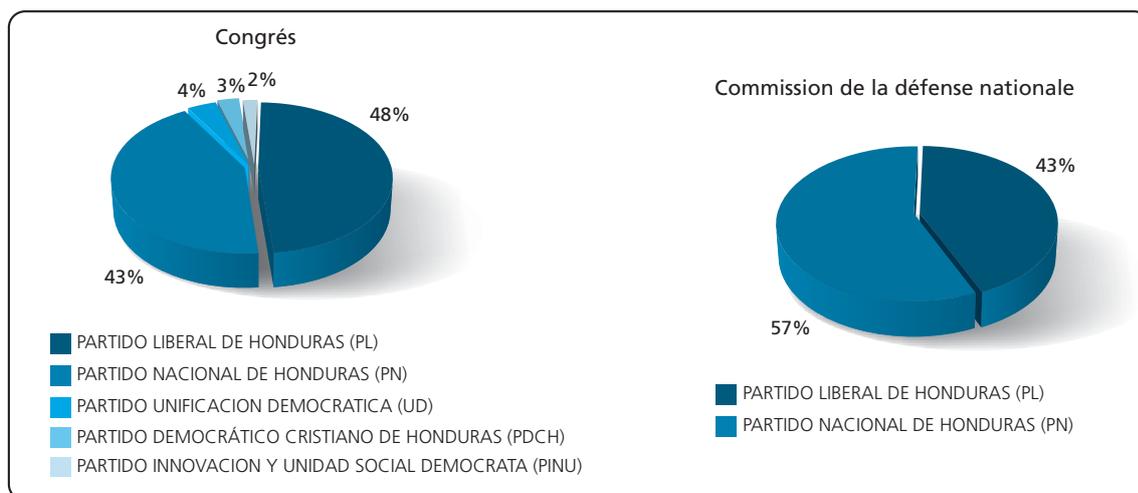
- Dénomination: état de siège.
- Cause: invasion du territoire national.
- Perturbation grave de la paix.
- Épidémie ou calamité d'ordre général.
- Participation du pouvoir législatif: le Congrès peut ratifier, modifier ou désapprouver le décret dans les trente jours.

(1) C'est le même pouvoir législatif qui détient ce pouvoir

Source: Élaboration propre basée sur la Constitution.



Distribution par partis



Source: Élaboration propre sur la base des informations fournies par le pouvoir législatif.



Organisation du système

Fonctions

Niveau pouvoirs de l'État

Le Président de la République est la plus haute autorité en matière de sécurité et de défense nationale. En sa qualité de Chef d'État et de Commandant général des Forces armées, il est de son ressort de diriger tous les aspects liés à la défense du pays, traduits dans la politique et la conduite de celle-ci, en exerçant le commandement direct des Forces armées. Le Conseil national de Défense et de Sécurité remplit des fonctions de conseil. Le Congrès national exerce les dispositions attribuées par la Constitution de la République et suit en permanence les questions liées à la défense par l'intermédiaire de la Commission de défense nationale.

Niveau ministériel

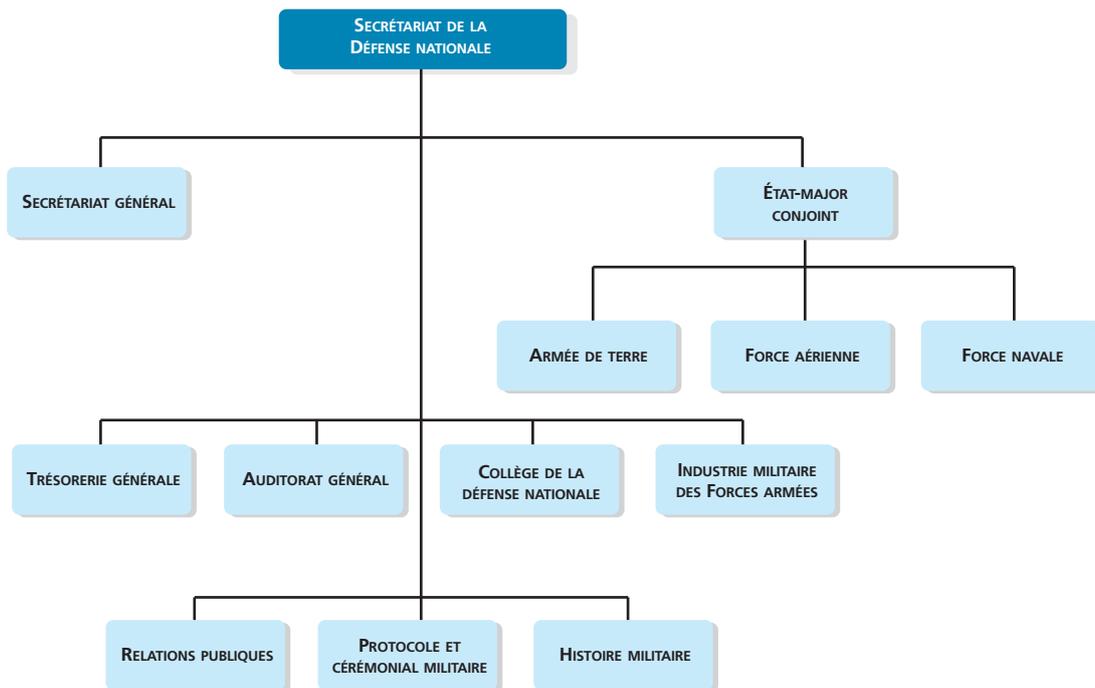
Le Secrétaire d'État dans le cabinet de la Défense nationale est le responsable de l'exécution en bonne et due forme de la politique de défense nationale. Il supervise, inspecte et exerce le contrôle sur l'organisation et le fonctionnement des Forces armées, et se constitue en agent administratif des institutions militaires. L'État-major conjoint des Forces armées est l'agent supérieur technique militaire de conseil, planification, coordination et supervision, dépendant du Secrétariat d'État dans le cabinet de la Défense nationale. Il est organisé en Préfecture et Sous-préfecture, État-major de coordination, État-major spécial et État-major personnel. Le Chef de l'État-major conjoint des Forces armées est élu et déplacé librement par le Président, parmi les membres de la Junta de commandants des Forces armées.

Niveau militaire

Le Commandement de l'État-major conjoint est l'agent exécuteur des ordres, instructions, et dispositions émises par le Commandant général et le Secrétaire de la Défense nationale. Il exerce le commandement opérationnel des Forces armées. La Junta de commandants des Forces armées est l'organe de consultation sur toutes les affaires liées aux Forces armées, étant l'organe de décision dans les sujets de sa compétence et comme tribunal supérieur des Forces armées dans toutes les affaires qui sont soumises à sa connaissance. Elle est composée par le Chef de l'État-major conjoint, qui la préside, le Sous-chef de l'État-major conjoint, l'Inspecteur général et les Commandants généraux de chaque Force.

Source: Élaboration propre basée sur la Constitution, la *Ley Constitutiva de las Fuerzas Armadas* (Décret N° 39-2001 - 29/10/2001) et le *Libro de la Defensa Nacional* (2005).

ORGANIGRAMME



Source: *Libro de la Defensa Nacional* (2005).

Le Secrétariat de la Défense nationale

Mission:

Le Secrétariat de la Défense nationale (SEDENA) a pour fonction la direction, la formulation, la coordination, l'exécution, la supervision et l'évaluation des politiques relatives à la défense nationale.

Fonctions particulières:

- Veiller à ce que la politique de défense nationale soit correctement exécutée par les Forces armées.
- Représenter Honduras dans les organismes internationaux de défense.
- Autoriser, réglementer et contrôler la production, l'importation, l'exportation, le stockage, l'emprunt, le transport, l'achat et la vente d'armes, de munitions, d'explosifs et d'autres éléments similaires conformément à la loi en vigueur.
- En relation avec les affaires concernant les Forces armées: les fonctions d'organes administratifs des dites Forces armées; la légalisation des décrets, des accords, des ordres et des mesures émis par le Commandant général des Forces armées; la conduction des affaires concernant l'accomplissement du service militaire en accord avec la loi en vigueur; et s'assurer de la préparation et de la mise en place des plans et des programmes pour le maintien, le développement et l'utilisation des Forces armées.
- Faire en sorte que les programmes de fonctionnement et de développement des Forces armées soient exécutés en toute probité.
- Ordonner l'élaboration ou l'actualisation des plans de la défense nationale.
- Proposer au Commandant général les promotions de grade depuis sous-lieutenant jusqu'au grade de capitaine inclus ou leurs équivalents, en accord avec les conditions requises par l'État-major conjoint.
- Superviser, inspecter et exercer le contrôle sur l'organisation et le fonctionnement des Forces armées; et sur les autres Forces signalées par la loi.

Sources: Élaboration propre basée sur l'information donnée par le Secrétariat de la Défense nationale et par la *Ley Constitutiva de las Fuerzas Armadas* (Décret N° 39-2001 - 29/10/2001).

■ Permanence moyenne
dans le poste des ministres
de la Défense
2 ans et 3 mois

Année de création

1954

Actuel secrétaire (août 2008)

Aristides Mejía Carranza

Est-ce que les militaires peuvent être des secrétaires de la Défense?

Oui (en situation de retraite)

Quantité de militaires qui ont été secrétaires de la Défense

Aucun (depuis l'année 1998, date de la réforme constitutionnelle)

Quantité de civils qui ont été secrétaires de la Défense

3 (depuis l'année 1998, date de la réforme constitutionnelle)

Y a-t-il eu des femmes à la charge du Secrétariat de la Défense?

Non

[On ne tient pas compte des secrétaires en fonction actuellement. La date de création correspond à la date dans laquelle le mot "Défense" devient partie du nom de l'institution]

Éducation pour la défense

Principaux cours de spécialisation dans le domaine

Cours	Institution
- Cours supérieur de défense nationale	Collège de la Défense nationale
- Master en défense et sécurité centraméricaine (conjointement avec l'Université du Salvador - Argentine)	

Source: Élaboration propre sur la base des informations fournies par l'institution mentionnée.



Carrière militaire

FORCE TERRESTRE

Académie militaire

Durée: 4 ans

Diplôme obtenu: Licence en sciences militaires

Grade à la fin des études: Sous-lieutenant

Écoles de formation intermédiaire

Lieutenant

Capitaine

École d'état-major

École de commandement et d'état-major

Major

Lieutenant-colonel

Colonel

Général de brigade

Général de division

Admission à l'académie militaire - 2008 -

Candidats

354

Admis

173

Admis

1 sur 2 candidats

FORCE NAVALE

Académie navale

Durée: 4 ans

Diplôme obtenu: Licence en sciences navales

Grade à la fin des études: Enseigne

Écoles de formation intermédiaire

Lieutenant de frégate

Lieutenant de vaisseau

École d'état-major

École de commandement et d'état-major

Capitaine de corvette

Capitaine de frégate

Capitaine de vaisseau

Contre-amiral

Amiral

Admission à l'académie naval - 2008 -

Candidats

170

Admis

122

Admis

2 sur 3 candidats

FORCE AÉRIENNE

Académie militaire d'aviation

Durée: 4 ans

Diplôme obtenu: Licence en sciences aéronautiques

Grade à la fin des études: Sous-lieutenant

Écoles de formation intermédiaire

Lieutenant

Capitaine

École d'état-major

École de commandement et d'état-major

Major

Lieutenant-colonel

Colonel

Général de brigade

Général de division

Admission à l'académie militaire d'aviation - 2008 -

Candidats

523

Admis

64

Admis

1 sur 8 candidats

Source: Élaboration propre sur la base des informations fournies par les institutions mentionnées. Admission à l'académie: académie militaire, faculté de sciences navales, et académie militaire d'aviation. Le tableau respecte strictement l'ordre et la hiérarchie des grades présentés dans chaque pays.

Les Forces armées

Mission générale

Les Forces armées sont conçues pour défendre l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République, maintenir la paix, l'ordre public et la primauté de la Constitution, les principes du suffrage libre et l'alternance dans l'exercice de la Présidence de la République.

Elles collaborent avec la Police nationale dans la préservation de l'ordre public.

Elles collaborent avec les Secrétariats de l'État et autres institutions, à leur demande, dans les tâches d'alphabétisation, éducation, agriculture, protection de l'environnement, voirie, communications, santé et réforme agraire. Elles participent dans les missions internationales de paix, sur la base des traités internationaux, apportent un soutien logistique de conseil technique, concernant les communications et les transports dans la lutte contre le trafic de drogue; elles collaborent avec leur personnel et leurs installations, pour faire face à des catastrophes naturelles et des situations d'urgence affectant des personnes et des biens; de même pour des programmes de protection et conservation de l'écosystème, d'éducation académique et de formation technique de leurs membres et autres d'intérêt national.

En plus elles coopèrent avec les institutions de la sécurité publique, à la demande du Secrétariat d'État dans le bureau de la Sécurité, pour combattre le terrorisme, le trafic d'armes et le crime organisé, ainsi que la protection des pouvoirs de l'État et le Tribunal d'élections, à leur demande, dans leur installation et fonctionnement.

(Constitution, Arts. 272 y 274)

Missions particulières

Force terrestre

L'Armée de la terre est la Force qui contribue à la défense de l'intégrité du territoire et à la souveraineté de la République sur l'espace terrestre.

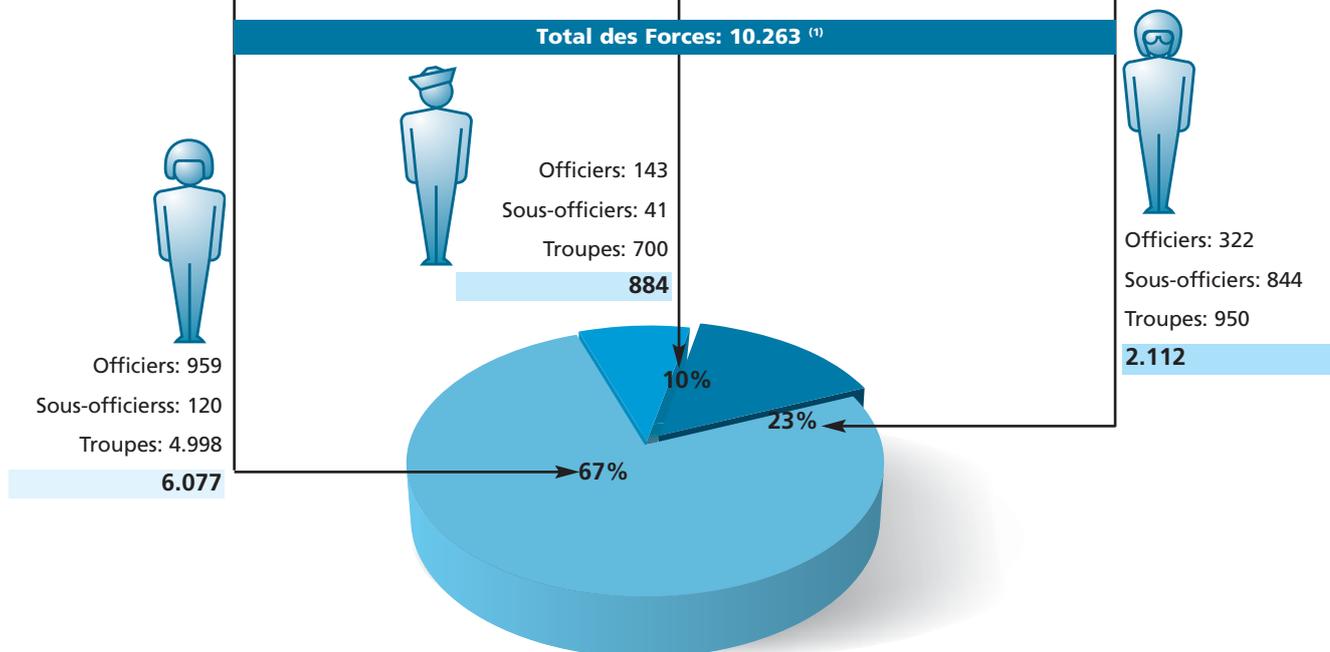
Force navale

La Force navale contribue à l'accomplissement de la mission constitutionnelle signalée aux Forces armées, principalement dans l'espace maritime, fluvial et lacustre et le territoire insulaire, gardant la sécurité et le contrôle des côtes et frontières maritimes et préservant les ressources de la mer dans les eaux territoriales, la zone contiguë, la zone économique exclusive et la plate-forme continentale.

Force aérienne

La Force aérienne contribue à défendre l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République, spécialement en ce qui concerne l'espace aérien.

Total des Forces: 10.263 ⁽¹⁾



(1) Comprend 1.236 effectifs dans le Secrétariat de la Défense nationale, l'État-major conjoint, et dépendances.

Source: Ley Constitutiva de las Fuerzas Armadas (Décret N° 39-2001 - 29/10/2001) (missions) et Secrétariat de la Défense nationale (effectifs).



La femme dans les Forces armées

		Force terrestre	Force navale	Force aérienne
Année d'admission (officiers)	Unités professionnelles	1970	1975	1970
	Unités commando	1998	1998	1996
Grade atteint		Colonel	Capitaine de vaisseau	Colonel

Les « unités commando » sont les militaires formés pour effectuer des missions militaires liées aux combats et qui ont la capacité de commander. Les « unités professionnelles » sont les militaires formés ou incorporés aux Forces pour fournir un service d'appui technique et/ou professionnel.

Source: Élaboration propre sur la base des informations fournies par le Secrétariat de la Défense nationale.

Sièges des bureaux des attachés de la défense et/ou militaires en/au:



Source: Information fournie par le Secrétariat de la Défense nationale. Le pays où l'attaché réside est considéré ici comme le siège, au-delà d'être accrédité dans un ou plusieurs pays.

Une analyse:

La conduite et le contrôle civil de la défense: un défi démocratique

■ Leticia Salomón*

■ Les vingt-sept ans écoulés depuis la transition à la démocratie initiée en 1980, présentent avec une totale clarté l'évolution concernant le sujet de la défense au Honduras, et sa transformation en fonction des changements produits à niveau national, régionale et mondial. Le plus important à remarquer est le développement de la dénommée réforme militaire, qui a commencé avec des changements vers **l'extérieur de l'institution** (restitution du contrôle civil à la Police et d'autres institutions de l'État, délimitation des privilèges militaires et élimination du service militaire obligatoire, parmi d'autres) et cela a continué avec des changements **vers l'intérieur** de l'institution (élimination des figures du chef des Forces armées et du Conseil supérieur de la Défense, nomination des civils titularisés au Secrétariat de la Défense, et d'autres).

Les changements vers l'extérieur ont contribué à améliorer substantiellement l'image de l'institution devant la société et à repositionner les Forces armées dans le processus de construction démocratique mené dans le pays. Les changements vers l'intérieur ont initié le chemin vers une transformation substantielle du secteur de la Défense, déjà concrétisée en grande partie, mais il y a encore des tâches en attente (comme le renforcement de l'institutionnalisation civile dans le Secrétariat de la Défense, l'approbation d'un nouveau code militaire, l'approbation d'une loi de Renseignements pour la Défense et la loi du service militaire volontaire, la participation dans les tâches de sécurité publique et citoyenne, et d'autres).

L'existence d'un processus jusqu'à un certain point, incomplet en termes de défense, et les pressions extérieures pour répondre aux menaces du terrorisme international; associés à la pression interne – externe pour relever les défis de la criminalité organisée; et aussi la pression interne pour résoudre les problèmes d'in-

■ La réforme commença avec un changement vers l'extérieur et vers l'intérieur de l'institution.

* Chercheuse associée au Centre de la documentation du Honduras. Directrice de la recherche scientifique de l'Université nationale.



sécurité qui connaît le pays, menacent à nouveau de défigurer l'image des Forces armées, processus soutenu par la faiblesse de la capacité civile (exécutive et législative) pour conduire, définir et contrôler les activités du secteur de la défense.

On révisera certains des principaux axes dans la réaffirmation des capacités civiles dans le domaine de la défense.

Le Secrétariat de la Défense

Pendant de nombreuses années, le Secrétariat de la Défense a été un appendice des Forces armées, une instance de procédure pour les affaires militaires, comme cela s'est produit dans plusieurs pays de l'Amérique latine. Le processus de réforme et la décision politique de nommer des civils au Secrétariat a été limité par des institutions vieilles et ankylosées qui ne répondent plus aux besoins modernes d'un secrétariat de la Défense. À tout ce qui précède s'ajoute une faible présence civile dans les cadres intermédiaires de celui-ci, tout cela devient un obstacle à une réforme institutionnelle tendant à rompre la séparation entre le Secrétariat de la Défense et les Forces armées, et élimine les possibilités du Secrétariat d'exercer avec efficacité ses facultés de conduite des Forces armées.

Il y a des aspects clés para rapport auxquels le Secrétariat doit exercer pleinement sa conduite, mais il ne possède pas les instances techniques nécessaires pour le faire (par exemple le budget et les activités de renseignements). Il est urgent de préciser l'importance de la conduite civile et des tâches inhérentes à cette fonction, travail qui doit être réalisé de façon plus intense avec les partis politiques afin de pouvoir donner au Secrétariat et plus spécifiquement à la conduite civile, l'importance que lui accorde la démocratie.

La commission parlementaire de la défense

Dans la commission de la défense du Congrès national se reproduit, de manière similaire, la vision traditionnelle des civils en ce qui concerne les Forces armées, appuyée par une méconnaissance généralisée sur ce thème, ses implications et les exigences démocratiques à ce sujet. Il n'y a pas de clarté non plus sur la fonction législative de contrôler les activités de la défense, y compris le budget, une situation qui est aggravé par l'existence d'un petit nombre de conseillers civils pour guider les activités des législateurs.

Les députés, comme les personnalités politiques de l'institutionnalisme de la défense, entraînent les faiblesses des partis politiques en termes de positionnement sur les questions de la défense qui impliquent une certaine préparation préalable à l'exercice du pouvoir politique. Cette situation est aggravée si on n'ajoute pas un plan de formation au moment où les députés prennent possession de nouveaux postes et lorsque les mêmes commissions de la Défense sont constituées par de nouveaux législateurs qui n'ont pas l'expérience d'autres législatures.

La politique de la défense

Pour la réalisation d'une gestion publique efficace, transparente et opportune se requiert la formulation de politiques d'État dont la formulation se centre sur

■ Le processus à été limité par un institutionnalisme qui ne répond pas aux besoins modernes d'un Secrétariat de la Défense.

le développement des processus participatifs qui donnent la légitimité requise. En matière de défense, beaucoup de progrès ont été accomplis avec la publication du Livre de la Défense nationale (2006) qui recueille des informations de base et, en particulier, un positionnement de l'État sur des questions sensibles dans le domaine de la défense.

Au-delà de ce livre, qui a été le produit d'un processus de consultation et de débat très intense au niveau national, il faut que le Président de la République et le Secrétaire de la Défense émettent les directives politiques qui régiront l'exercice des Forces armées. Rien ou très peu de choses ont été produites à cet égard, laissant un vide qui est facilement rempli par l'initiative militaire et la force de l'habitude. Ce qui précède soulève les faiblesses de la conduite de la défense qui est un problème qui vient de la perception culturelle du sujet, exprimé dans l'exécution institutionnelle et dans le espace d'autonomie militaire pour prendre des décisions ou les porter à être approuvées par les cadres civils.

■ La formation à la défense est un point clé.

La formation à la défense

C'est un point clé auquel une attention particulière doit être accordée. Il s'agit de la formation des militaires (qui conduit à leur professionnalisation), et de la formation des civils (qui conduit au renforcement des capacités de conduite, contrôle et appui). Jusqu'à présent, ces efforts se réalisent exclusivement dans les espaces militaires, y compris le Collège de la Défense nationale et, maintenant, l'Université de la Défense nationale. Il manque toujours une plus grande implication des universités publiques et privées pour fournir des espaces de formation pour la défense dans la sphère civile. Il ne s'agit pas d'établir des différences insurmontables entre les deux, mais de promouvoir un degré d'objectivité qui, en même temps qu'il forme sur le sujet, donne aussi une vision critique afin d'éviter que ses diplômés deviennent des défenseurs institutionnels, en oubliant la signification de la conduite et le contrôle civil de la défense. Cela permettra, à long terme, que les Forces armées se positionnent correctement dans l'espace accordé par la démocratie, avec toute la légitimité et le respect qu'elles devraient prendre dans l'exercice de leurs missions.

La communauté de la défense

Ce qui précède soulève la nécessité d'une communauté de la défense qui se trouve en formation et qui se consacre à connaître, approfondir, débattre, chercher et proposer concernant les sujets de la défense. Il s'agit d'une communauté des citoyens préoccupés par un thème spécialisé qui n'est pas facilement accessible par la majorité de la population. Il requiert discipline, dynamisme et objectivité pour surmonter la vision instrumentale et défensive de l'institution, la connaître dans sa réalité, atteindre une vision universelle qui permette de voir les tendances mondiales et régionales, et prévoir leur impact au niveau national.

En conclusion nous pouvons dire que le défi démocratique de la conduite et du contrôle de la défense se situe dans la partie civile plus que dans l'axe militaire. Pour pouvoir faire face à ce défi les efforts devraient être faits dans le domaine de la société civile, dans ses diverses manifestations, et dans le domaine politique, au sein des partis existants.